



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°23-2018-052

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2018

# Sommaire

## **PRefecture de la Creuse**

23-2018-12-11-002 - Décision de déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis sur la commune de Guéret (2 pages)

Page 3

23-2018-12-11-003 - Décision de déclassement du domaine public ferroviaire d'un terrain sis sur la commune d'Évaux-les-Bains (2 pages)

Page 6

PRefecture de la Creuse

23-2018-12-11-002

Décision de déclassement du domaine public ferroviaire  
d'un terrain sis sur la commune de Guéret



**DECISION DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC**  
(Etablie en deux exemplaires originaux)

**Ref. SPA : SO0035-01**

**LE DIRECTEUR TERRITORIAL NOUVELLE AQUITAINE**

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,  
Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment ses article 50 et 51-2,

Vu l'Arrêté de Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant le montant de la valeur des biens du domaine public ferroviaire appartenant à la SNCF, à SNCF Réseau ou géré par SNCF Mobilités au-dessous duquel les décisions de déclassement sont autorisées par le préfet,

Vu l'Arrêté de Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu l'autorisation du Préfet du Département de la Creuse en date du 7 décembre 2018,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement

Vu l'absence de réponse du Conseil Régional suite à l'information au titre de l'article 50 du Décret n°97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015

**- DECIDE -**

**ARTICLE 1**

Le terrain nu sis à GUERET tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte verte est déclassé du domaine public ferroviaire.

| Code INSEE<br>Commune | Lieu-dit          | Références cadastrales |              | Surface (m <sup>2</sup> ) |
|-----------------------|-------------------|------------------------|--------------|---------------------------|
|                       |                   | Section                | Numéro       |                           |
| GUERET (23096)        | RUE DE STALINGRAD | AY                     | 597          | 914 m <sup>2</sup>        |
|                       |                   |                        | <b>TOTAL</b> | 914 m <sup>2</sup>        |

## **ARTICLE 2**

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de la Creuse,

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Creuse,

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

**Fait à BORDEAUX  
Le 11 décembre 2018**

**Le directeur territorial Nouvelle Aquitaine  
Alain AUTRUFFE**

PRefecture de la Creuse

23-2018-12-11-003

Décision de déclassement du domaine public ferroviaire  
d'un terrain sis sur la commune d'Évaux-les-Bains



**DECISION DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC**  
(Etablie en deux exemplaires originaux)

**Ref. SPA : CL2090-01**

**LE DIRECTEUR TERRITORIAL NOUVELLE AQUITAINE**

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1,  
Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « Réseau ferré de France » en « SNCF Réseau » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

Vu le décret n° 97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015, notamment ses article 50 et 51-2,

Vu l'Arrêté de Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant le montant de la valeur des biens du domaine public ferroviaire appartenant à la SNCF, à SNCF Réseau ou géré par SNCF Mobilités au-dessous duquel les décisions de déclassement sont autorisées par le préfet,

Vu l'Arrêté de Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu l'autorisation du Préfet du Département de la Creuse en date du 7 décembre 2018,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement

Vu l'absence de réponse du Conseil Régional suite à l'information au titre de l'article 50 du Décret n°97-444 du 5 mai 1997 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau modifié par le décret n°2015-140 du 10 février 2015

**- DECIDE -**

**ARTICLE 1**

Le terrain nu sis à EVAUX-LES-BAINS tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte verte est déclassé du domaine public ferroviaire.

| Code INSEE<br>Commune      | Lieu-dit         | Références cadastrales |              | Surface (m <sup>2</sup> )  |
|----------------------------|------------------|------------------------|--------------|----------------------------|
|                            |                  | Section                | Numéro       |                            |
| EVAUX-LES-BAINS<br>(23076) | 1 RTE DE CHAMBON | AH                     | 327          | 739 m <sup>2</sup>         |
| EVAUX-LES-BAINS<br>(23076) | RUE SAINT BONNET | AH                     | 523          | 253 m <sup>2</sup>         |
| EVAUX-LES-BAINS<br>(23076) | LES TROIX CROIX  | AI                     | 147          | 333 m <sup>2</sup>         |
|                            |                  |                        | <b>TOTAL</b> | <b>1 325 m<sup>2</sup></b> |

## **ARTICLE 2**

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département de la Creuse,

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Creuse,

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

**Fait à BORDEAUX  
Le 11 décembre 2018**

**Le directeur territorial Nouvelle Aquitaine  
Alain AUTRUFFE**